

Chèque Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€ à une adhésion dans un club breton, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis huit ans maintenant un Chèque Sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2015/2016, plus de 29 000 jeunes ont bénéficié du Chèque Sport et ont ainsi réduit de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année, à compter du 1^{er} juin 2016, les jeunes nés en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent télécharger leur chèque et le faire valoir auprès des 2 900 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un club sportif breton, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) ou toutes autres activités sportives proposées par l'intermédiaire d'une Collectivité Territoriale ou d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Pour en bénéficier, rien de plus simple : rendez-vous sur **jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport**. Il suffit de remplir le formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur **jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport**